

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 4 (1875)

Heft: 5

Artikel: Que peut et doit faire l'instituteur pour développer le cœur de ses élèves?

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1039802>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

traite sur des bases sûres, tout en étendant les avantages de l'Association à tous les membres du corps enseignant et en élévant le taux de la pension de retraite à un chiffre raisonnable. Après cela, je reconnais que toute proposition a des inconvénients, et je ne prétends pas que la mienne échappe à cette infirmité des prévoyances humaines.

X.



QUE PEUT ET DOIT FAIRE L'INSTITUTEUR

POUR DÉVELOPPER LE CŒUR DE SES ÉLÈVES ?



Nous avons reçu, l'année passée, le travail suivant sur cette importante question, au moment où elle était à l'étude dans les conférences des instituteurs. C'est pourquoi nous en avons différé la publication.

Avant d'aborder la solution de cet important et difficile problème, trois questions se présentent préalablement à l'esprit :

- a) Qu'est-ce que l'enfant, quelle est son origine ?
- b) Que doit-il devenir dans la société ?
- c) Quelle est sa destinée ?

L'enfant est un être créé par Dieu, à son image et à sa ressemblance. A son berceau il est bien faible, il a besoin d'appui, tout en lui demande de la culture, des soins et une grande vigilance. C'est ce premier âge de la vie si intéressant à étudier, c'est ce cœur candide et pur qui sourit à la voix maternelle qu'il faut élever. La grandeur de son origine nous révèle la grandeur de sa destinée : venu de Dieu, il doit retourner à son Créateur, après avoir parcouru les diverses étapes de la vie sociale. L'enfant naît à la double vie religieuse et sociale, d'où l'on doit inférer que l'éducation doit tendre à en former un bon chrétien et un bon citoyen.

Notre tâche est de parler de l'éducation que l'enfant doit recevoir à l'école et d'abord proclamons hautement les bienfaits et la nécessité d'une bonne et saine éducation.

En formant la conduite religieuse, morale et sociale de l'homme,

l'éducation répond à sa haute destinée et met l'enfant en état d'utiliser efficacement tous les dons qu'il a reçus de la Providence: elle cultive le premier âge pour rendre l'existence entière vraiment féconde; elle conduit l'homme dans cette vie d'un moment; elle le prépare à l'éternelle vie. Elle nous éclaire sur nos devoirs envers Dieu, envers la société, envers nous-mêmes; elle ennoblit les sentiments, élève l'intelligence, remplace par des habitudes vertueuses et pures les habitudes trop souvent perverses. Elle est la compagne indispensable de l'instruction, et aujourd'hui les besoins de la société réclament plus impérieusement que jamais que l'on mette une saine éducation au niveau d'une bonne instruction.

Il résulte des recherches conscientieuses faites par divers statisticiens que l'ignorance n'est pas une source de criminalité aussi grande qu'on le croit généralement. La logique des chiffres officiels a même conduit à admettre en France :

1° Qu'à mesure que l'instruction s'est propagée d'année en année, le nombre des crimes et délits s'est accru dans une proportion analogue.

2° Que dans le nombre de ces délits ou de ces crimes, la classe des accusés sachant lire et écrire entre pour un cinquième de plus que la classe des accusés complètement illettrés et que la classe des accusés ayant reçu une haute instruction, y entre pour deux tiers de plus, toute proportion gardée, entre les chiffres respectifs de la population de chacune de ces classes.

En d'autres termes, quand :

25,000 individus de la classe totalement illettrée fournissent 5 accusés, 25,000 individus de la classe sachant lire et écrire fournissent 6 accusés, 25,000 individus de la classe ayant reçu une instruction supérieure fournissent 15 accusés.

3° Que le degré de perversité dans le crime et les chances d'échapper aux poursuites de la justice et à la vindicte des lois sont en proportion directe avec le degré d'instruction.

4° Que les départements (France) où l'instruction est le plus répandue sont ceux qui présentent le plus de crimes, c'est-à-dire que la moralité s'y trouve en degré inverse de l'instruction.

5° Que les récidives sont plus fréquentes parmi les accusés ayant reçu l'instruction que parmi ceux qui ne savent ni lire ni écrire.

« Il est, ajoute l'auteur de cette statistique, une réflexion que nos lecteurs auront déjà faite avant nous : c'est qu'il est une foule de délits secrets ou patents, qui violent la probité et la morale, et qui échappent toutefois à la vindicte des tribunaux. A chaque instant la loi reste impuissante et muette en présence d'actions que l'opinion publique réprouve, et devant cette opinion même, combien d'actes, auxquels se prête ou s'accorde l'homme du monde, qui seraient justement flétris au tribunal de la conscience et de la justice rigoureuse ! Si le scandale de fortunes frauduleusement acquises ; le scandale d'ambitions satisfaites au prix de serments trahis, de principes reniés, de pactes honteux ; le scandale de passions assouvies aux dépens de l'honneur et du repos de malheureuses victimes séduites et sacrifiées ensuite avec une cynique impudence ; si ces scandales s'étaient au grand jour et font murmurer contre la patience de la Justice divine, est-ce la classe pauvre et ignorante qui les donne ?

» Est-ce celle qui trouve dans les avantages de sa position, dans l'ascendant même d'une instruction plus développée, l'habileté nécessaire pour éluder la loi, ou la puissance pour s'y soustraire ? De telle sorte que si l'opinion impie, que l'instruction pervertit les hommes, était admise, un sentiment de justice et de générosité porterait encore à désirer que cette instruction s'étendît et se propageât, non plus il est vrai, pour améliorer le peuple, mais afin que, dans cette mêlée générale de tous les intérêts et de toutes les passions égoïstes, la lutte du moins devint loyale et que tous les combattants pussent s'y assaillir et s'y défendre à armes égales. » (*La Médecine des passions*; par M. J.-B.-F. Des-curet. Tome I, page 478.)

L'instruction n'est donc autre chose que l'arbre de la science du bien et du mal ; semée dans un bon terrain, c'est-à-dire dans des cœurs purs et religieux, elle y produit des fruits abondants ; répandue sur un mauvais sol, elle ne donne que des ronces et des épines propres à blesser les passants.

Cette statistique et ce commentaire disent assez éloquemment qu'une saine éducation doit être à la base de la vie sociale ; reste à déterminer la nature et les conditions de cette éducation.

NATURE ET CONDITIONS D'UNE SAINTE ÉDUCATION.

L'enfant est doué d'une âme qui peut choisir entre le bien et le mal, et qui par suite de cette liberté de volonté, est responsable

de ses actes, blâmable quand elle fait le mal, louable quand elle fait le bien. Voilà pourquoi il importe, et c'est là le point capital de l'éducation, d'éclairer l'enfant sur ses devoirs, de l'habituer à écouter la voix de sa conscience. « La pensée religieuse, a dit un auteur, est la vie de l'éducation morale ; sans elle, la morale peut plaire par la beauté de ses préceptes, quand l'âme calme et recueillie l'examine sans intérêt et sans passion ; mais qu'un sentiment violent s'empare d'elle, trouble sa vue, tyrannise sa volonté ; oh ! alors nous ne reconnaissons qu'une force capable de briser ce joug ; qu'une lumière assez vive pour dissiper ces ténèbres, c'est la force, la lumière des préceptes divins. Et enfin, ajoute le même auteur, ceci est essentiel dans un siècle d'incrédulité où le matérialisme, descendu des classes supérieures de la société, pénètre de plus en plus dans les campagnes, il appartient à l'instituteur de rendre quelque dignité aux âmes de ses élèves, de relever leurs pensées, de purifier leurs affections, d'ennoblir leurs espérances, en les entretenant souvent des vérités générales sur lesquelles le christianisme s'appuie, comme les dogmes de l'existence de Dieu, de l'immortalité de l'âme, de la rédemption, des peines et des récompenses futures. L'expérience prouve à chaque instant combien les occupations de la vie, les travaux assidus auxquels la plupart des hommes sont assujettis par leur position sociale, affaiblissent peu à peu dans les âmes ces fortes et nécessaires convictions. Les intérêts matériels, en s'emparant de la pensée, finissent par en bannir les idées d'un ordre supérieur, et il est malheureusement trop vrai de dire que plus l'homme avance vers le terme de la vie, plus il oublie sa véritable destinée.

» Il est donc indispensable de graver bien profondément dans les âmes ce sentiment de la dignité morale et ces croyances positives qui devront résister plus tard à tant d'influences funestes. » (*Cours de Pédagogie*, d'Ambroise Rendu, fils).

L'importance d'une bonne éducation, les conditions que celle-ci doit revêtir, jettent une vive lumière sur la noblesse de la mission de l'instituteur, sur la dignité de ses fonctions et nous révèlent les qualités nécessaires à l'instituteur.

MISSION DE L'INSTITUTEUR ET QUALITÉS QU'IL DOIT REVÊTIR.

« Les mères et les instituteurs, dit le même auteur, voilà ceux qui jettent dans le monde presque toutes les semences du bien et

du mal. » Après la mère, c'est donc à l'instituteur qu'il appartient d'inspirer à ces jeunes êtres des sentiments purs et élevés, des idées vraies, des habitudes vertueuses; tâche bien douce, s'il n'avait à agir que sur des âmes dociles et bien préparées, mais bien difficile, bien pénible, si l'on pense aux mauvaises inclinations de notre nature, aux défauts déjà enracinés souvent, que l'instituteur aura à combattre. Quel compte terrible n'aurait-il pas à rendre, si ces enfants qu'il s'était engagé à rendre plus instruits et meilleurs, il les donnait à leur famille et à la société corrompus et gâtés, si les dispositions perverses qu'il devait vaincre il les avait laissées se fortifier et devenir indestructibles; si les bons penchants qu'il fallait favoriser, il les avait laissés s'énerver et périr. » Pour être à la hauteur de cette mission, l'instituteur doit avoir une moralité irréprochable, c'est-à-dire une conduite réglée par le sentiment et la pratique du devoir religieux, l'amour de ses semblables et le dévouement aux intérêts sociaux. Tous les jours et à chaque instant du jour, l'instituteur doit le précepte et l'exemple. Comme mandataire des parents, il est destiné à exercer sur le caractère et les mœurs de ses élèves autant d'influence que ceux dont ils ont reçu le jour.

Ayant établi l'importance et la nécessité d'une saine éducation, posé les bases de cette éducation et démontré l'obligation pour l'instituteur de s'appuyer sur ces bases, s'il a à cœur de préparer des membres utiles et vertueux pour la famille, de bons citoyens pour la patrie, et pour la société des hommes capables de l'honorer et de la servir, nous devons aborder maintenant la discussion des moyens dont doit se servir l'instituteur pour former le cœur de ses élèves.

(A suivre)



PARTIE PRATIQUE.

Problèmes sur le système métrique comparé au système des poids et mesures suisses.

COURS SUPÉRIEUR.

1. La hauteur du Mont-Blanc est estimée à 4810 mètres, celle du Mont-Rose à 15460 pieds. De combien de mètres le Mont-Rose est-il plus élevé que le Mont-Blanc ? Réponse. — 172 mètres.
2. Un marchand français achète en Suisse 12620 pieds courants